



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/327

Diminution de la subvention accordée à l'association A L'EAU MNS pour le "Village santé" compte tenu de l'annulation de l'événement - Attribution d'une subvention de 4 800 euros au lieu de 10 000 euros

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme DE LAURENS Céline

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/327 - DIMINUTION DE LA SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION A L'EAU MNS POUR LE "VILLAGE SANTE" COMPTE TENU DE L'ANNULATION DE L'EVENEMENT - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 4 800 EUROS AU LIEU DE 10 000 EUROS (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Il a été attribué, par délibération n° 2020/5485 du Conseil municipal 27 janvier dernier, une subvention de 10 000 € à l'association A l'EAU MNS, sise 60 rue Christian Lacouture à Bron, pour l'action « Village Santé ». Le Village Santé, espace de communication et d'échanges pour un public très large autour de la santé, la nutrition et la pratique du sport, devait être installé place Bellecour à l'occasion du Run in Lyon (marathon, semi-marathon etc.).

Malheureusement, compte tenu des contraintes sanitaires avec la propagation du nouveau coronavirus, le Run in Lyon a été annulé et le Village Santé n'a pu se tenir.

L'association A l'EAU MNS avait cependant déjà engagé des dépenses pour l'organisation et la préparation du projet.

Il conviendrait donc aujourd'hui de maintenir la subvention attribuée à hauteur des dépenses réalisées : 4 800 € au lieu de 10 000 €.

La totalité de la subvention précédemment attribuée n'ayant pas été versée à l'association A l'EAU MNS, il n'y a pas lieu d'émettre un titre de recette.

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- La subvention de fonctionnement de 10 000 euros allouée à l'association A L'EAU MNS, sise 60 rue Christian Lacouture à Bron, par délibération n° 2020/5485 du Conseil municipal du 27 janvier 2020 est réduite à hauteur de 4 800 euros.

- 2- Ce montant de 4 800 € est imputé sur les crédits inscrits au budget 2020, sur la ligne de crédit 41925, nature 6574, fonction 512.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET